

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
31 - Haute-GaronneEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	10
• votants	11
• absents	1
• exclus	0

Date de convocation :
29 août 2023Date d'affichage :
29 août 2023

Objet

Création d'un contrat non
permanent accroissement
temporaire d'activité
Ramassage scolaire

De la commune BARBAZAN

Séance du 05 septembre 2023 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, VEYRIES Nadine,
WINTERSTEIN Martine
Ms BALLARIN Jacques, DELORT Thierry, MADET Michel, SALES
André, VALLE Anthony
Absent: MAURETTE Bernard donne procuration à Michèle STRADERE

Secrétaire de séance :

Mme BOLEA Maryse

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.
332-23.1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de
l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux
agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour
faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à
savoir : l'accompagnement pour le ramassage scolaire

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;
DECIDE

La création d'un emploi non permanent d'un agent contractuel au
grade d'adjoint d'animation pour faire face à un besoin lié à un
accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois
maximum pendant une même période de 18 mois allant du 21
septembre 2023 au 15 mars 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'accompagnateur à temps non
complet pour une durée hebdomadaire de service de 5h50.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut
367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 08 septembre 2023

Le Maire

A circular official seal of the commune of Barbazan is visible, partially obscured by a large, bold, handwritten signature in black ink.